

ARRETE 2010.1.1949
Portant modification du comité de pilotage local
de la Zone Spéciale de Conservation
« Carrières de Bourges »

Le Préfet du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

- Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer par ordonnance des directives européennes ;
- Vu l'ordonnance n° 2001-1031 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes dans le domaine de l'environnement ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-8-2 ;
- Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Vu la décision communautaire du 12 novembre 2007 arrêtant la liste des Sites d'Importance Communautaire Natura 2000 pour la région biogéographique atlantique (et notamment les « Carrières de Bourges » – FR 2400516) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2004 portant création du comité de pilotage local du site « Carrières de Bourges » dans le cadre de la directive européenne « Habitats » ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2006 modifiant la composition du comité de pilotage local du site « Carrières de Bourges » ;
- Vu l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 « Carrières de Bourges » (Zone Spéciale de Conservation) ;
- Vu la désignation du Président du comité de pilotage et de la collectivité chargée de la mise en œuvre du document d'objectif du site « Carrières de Bourges » lors de la réunion du comité de pilotage du 13 novembre 2009 ;
- Vu la délibération du 24 décembre 2009 de la ville de Bourges entérinant le transfert de la présidence du comité de pilotage local et la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

SUR PROPOSITION de M. le directeur départemental des territoires ;

A R R E T E :

Article 1^{er}

Il est créé un nouveau comité de pilotage local du site Natura 2000 « Carrières de Bourges » dans le cadre de la directive « Habitats », chargé d'assurer le suivi et la mise en œuvre du document d'objectifs du site, validé par le comité de pilotage local le 4 mai 2005 et approuvé par arrêté préfectoral du 12 mai 2006.

Article 2

Le comité de pilotage local qui est l'organe central du processus de concertation, est chargé d'examiner, d'amender et de valider à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions qui lui sont soumis par la structure animatrice du site.

Article 3

La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Présidence

- M. Roland NARBOUX, adjoint au maire de Bourges.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- le Conseil Régional ;
- le Conseil Général ;
- la Communauté d'agglomération Bourges Plus ;
- le Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges ;
- la commune de Bourges ;
- la commune de Trouy ;

Propriétaires privés concernés par le site

- l'indivision LEFOL ;
- M. Bernard CLAVIER ;
- M. Maurice BONNIN ;
- M. Philippe ROLLAND ;
- M. Stéphane PLANSON ;
- M. Paul RESPAUD ;
- M. Jacques ROSSIGNOL ;
- M. Jean-Paul FERRY ;

Représentants d'associations de protection de la nature et des milieux naturels

- le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre ou son représentant ;
- l'association Nature 18 ou son représentant ;
- l'association « Chauve-qui-Peut » ;

Représentants des Administrations et Etablissements publics de l'Etat

- la Préfecture du Cher ou son représentant ;

- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- la direction départementale des territoires du Cher ou son représentant ;
- la direction départementale de la jeunesse et des sports ;
- l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;

Organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées

- le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant ;
- le Muséum d'histoire naturelle de Bourges ou son représentant.

Article 4

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Article 5

Le comité de pilotage se réunit sur convocation du président.

Article 6

La commune de Bourges est désignée comme collectivité chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Carrières de Bourges », pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 13 novembre 2009.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture du Cher, le directeur départemental des territoires du Cher et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, et dont une ampliation sera adressée aux membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Carrières de Bourges » énumérés à l'article 3.

BOURGES, le 19 OCT. 2010

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montredon

Francis BLONDIEAU





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

à l'attention de

Les membres du Comité de pilotage local de la Zone Spéciales de Conservation « Carrières de Bourges »

(voir liste jointe)

Direction départementale
des Territoires

Service « Forêt-Eau-
Environnement »

000673

bordereau d'envoi

Bourges, le 2 novembre 2010

objet : Comité de pilotage local de la Zone Spéciales de Conservation « Carrières de Bourges »

affaire suivie par : christiane.david

☎ : 02 34 34 62 31

📠 : 02 34 34 63 04

✉ : christiane.david@cher.gouv.fr

désignation des pièces	nombre	observations
→ Arrêté n° 2010.1-1949 portant modification du Comité de pilotage local de la Zone Spéciales de Conservation « Carrières de Bourges »	1 ex.	Transmis pour attribution.

Le chef de service,

Luc FLEUREAU

Titre	Nom	Fonction	Adresse	Codeville
	Mme le Préfet du Cher		Place Marcel Plaisant	18020 BOURGES CEDEX
	Monsieur le directeur régional	de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre	Boite postale 6407	45064 ORLEANS Cedex 2
	Monsieur le directeur départemental des territoires		6, place de la Pyrotechnie CS 20001	18019 BOURGES Cedex
	Monsieur Gérard PERREAU	chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage	Le Verniller Chaussée de César	18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN
	Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations	Sous-direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	Boite postale 20427	18007 BOURGES CEDEX
Monsieur le président	Monsieur le	Président du Conseil Régional	9, rue Saint Pierre Lentin	45041 ORLEANS Cedex 1
Monsieur le président	Monsieur Alain RAFESTHAIN	Président du Conseil Général	Hôtel du département Place Marcel Plaisant	18023 BOURGES Cedex
Copie à :	Monsieur Yvon BEUCHON	Vice-président du Conseil Général	Hôtel du département Place Marcel Plaisant	18023 BOURGES Cedex
Monsieur le président	Monsieur Alain TANTON	Président de la communauté d'agglomération « Bourges Plus »	25 au 31 boulevard Foch	18000 BOURGES
Monsieur le président	Monsieur Jean-Pierre MAGNOUX	Président du Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges	Place du Général Leclerc Boite postale 22	18500 MEHUN SUR YEVRE
Monsieur le maire	Monsieur Roland NARBOUTX, Adjoint au maire, Délégué à l'écologie et au développement durable	Hôtel de Ville	11, rue Jacques Rimbault Boite postale 628	18020 BOURGES Cédex
Monsieur le maire	Monsieur Gérard SANTOSUOSSO	Maire de Trouy	8, route du Subdray	18570 TROUY
Monsieur le président	Monsieur Christian DARON	Président de Nature 18	20, rue Jean Moulin	18000 BOURGES
Madame	Madame Michèle LEMAIRE	Conservateur du musée d'histoire naturelle de la ville de Bourges	Parc des expositions 11, allée René Ménard	18000 BOURGES
Monsieur le président	A l'attention de M. Laurent ARTHUR	Président de l'Association « Chauve-qui-peut »	Muséum d'histoire naturelle de la ville de Bourges Parc des expositions 11, allée René Ménard	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Christophe BODIN	Membre du conseil scientifique régional du patrimoine naturel	Résidence Parmentier 5, rue sous les Ceps	18000 BOURGES
Madame	Madame Marie de SAPORTA	Membre de l'indivision LEFOL	La Verrerie	18380 IVOY LE PRE
Mesdames	Mesdames Chantal et Marie-Anne LEFOL	Membres de l'indivision LEFOL	151, avenue de Dun	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Elie LEFOL	Membre de l'indivision LEFOL	139, avenue de Dun	18000 BOURGES

Monsieur	Monsieur Jacques ROSSIGNOL		Lieu-dit « les Mondors »	18570 TROUY
Monsieur	Monsieur Jean-Paul FERRY		6, rue Paul Commenge	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Philippe ROLLAND		152, chemin de Blet	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Bernard CLAVIER		19, rue Germaine Lebrun	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Maurice BONNIN		161, avenue de Dun	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Paul RESPAUD		155, avenue de Dun	18000 BOURGES
Monsieur	Monsieur Stéphane PLANSON		159, avenue de Dun	18000 BOURGES

Composition du comité de pilotage local du site « Carrières de Bourges » - Arrêté du 19 octobre 2010